

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1081

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 6 BIS A

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« la procédure préalable »

les mots :

« l'évaluation environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.